

Au 1^{er} février 1999, plus d'un apprenti sur deux (55,4 %) a trouvé un emploi. Les emplois qu'ils occupent sont plus souvent des CDI que des CDD ou des emplois d'intérim. Le niveau de formation joue un rôle important dans le taux d'insertion, de même que le diplôme préparé, à niveau de formation égal, tout comme l'offre d'emplois dans la région.

Au 1^{er} février 1999, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI

LA SITUATION DES APPRENTIS PEU DIPLÔMÉS RESTE PRÉOCCUPANTE : PLUS DE 4 SUR 10 SONT AU CHÔMAGE

Au 1^{er} février 1999, tous diplômes confondus, les apprentis sont 55,4 % à avoir un emploi non aidé. Comme pour les jeunes lycéens, les possibilités d'embauche augmentent avec l'élévation du niveau de diplôme. Ainsi, si les titulaires de CAP/BEP (possédant le CAP ou le BEP ou les deux diplômes) sont 58 % à être en emploi non aidé, les titulaires de baccalauréat professionnel sont 66,5 % et ceux qui ont obtenu le BTS, 71 %. Toutefois, les apprentis détenteurs d'un brevet professionnel rencontrent les conditions les plus favorables d'insertion : 75 % sont en emploi non aidé. Ce diplôme¹, préparé uniquement par apprentissage, est requis dans le cadre de certains métiers tels que coiffeur ou préparateur en pharmacie. Ceux qui réussissent à l'examen trouvent aisément un emploi.

La situation face au chômage révèle encore plus le poids du diplôme sur les conditions d'insertion. Tous diplômes confondus, les apprentis sont 25 % à se déclarer à la recherche d'un emploi, mais si 8 % des titulaires de BTS sont chômeurs, les diplômés de CAP/BEP le sont trois fois plus souvent. Par ailleurs, les bacheliers professionnels sont moins souvent au chômage que les bacheliers technologiques (respec-

tivement 11 % et 15,5 %), contrairement à ce que l'on observe pour les lycéens à la même époque.

Malgré l'amélioration de la conjoncture, la situation professionnelle des apprentis peu ou pas diplômés demeure préoccupante. Seuls 35 % des titulaires du diplôme national du brevet et 30 % de non-diplômés ont un emploi non aidé. Leur chômage dépasse de 20 points celui de l'ensemble des diplômés. En outre, un sur six se déclare en stage ou inactif.

Le service national concerne de moins en moins de jeunes : 4 %. Les plus diplômés, plus âgés que les autres, sont plus nombreux à effectuer leur service, car ils sont nés avant la réforme (*tableau I p.2*).

LE NIVEAU DE FORMATION ET LE DIPLÔME PRÉPARÉ ONT UN FORT IMPACT SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle dépend du diplôme obtenu, mais également du niveau de formation, c'est-à-dire de la classe de sortie de formation, que l'on ait ou non réussi le diplôme (*tableau II p.2*).

Ainsi, les sortants de niveau III ont un emploi non aidé dans 67 % des cas, contre

1. Décret n° 95-664 du 9 mai 1995 précisant que le brevet professionnel, délivré au titre d'une spécialité professionnelle, atteste d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie.

TABLEAU I – Situation des sortants d'apprentissage, au 1^{er} février 1999, selon le diplôme possédé (en %)

Diplôme	Emploi non aidé								CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inactivité	Chômage
	Total	Agent public	CDI	CDD	Intérim	Installé à son compte	Aide familial	Engagé	Total	CQ	CA						
Non diplômé	35,1	—	14,9	11,0	8,0	0,1	0,4	0,6	4,1	3,6	0,5	1,3	0,7	1,3	6,3	5,2	45,3
Brevet, CFG	30,3	0,3	11,8	10,4	6,4	0,1	0,5	0,9	4,7	4,2	0,5	1,8	1,1	1,5	9,5	6,0	44,5
CAP/BEP	57,9	0,6	31,7	17,5	6,5	0,4	0,3	0,9	8,3	7,7	0,6	0,5	0,6	3,2	2,5	3,0	23,7
BP/BM	75,2	0,4	49,9	18,6	4,1	1,3	0,7	0,4	3,0	2,5	0,5	0,2	0,3	6,2	1,3	2,8	10,9
BT	57,8	1,4	31,3	17,4	3,2	1,2	3,3	—	7,1	7,1	0,0	0,2	2,7	10,4	3,7	4,2	13,9
Bac techno.	60,3	1,5	36,2	16,3	4,4	1,2	0,1	0,6	10,8	9,6	1,1	0,8	1,7	6,9	1,3	2,4	15,5
Bac pro	66,5	2,2	38,5	18,1	6,3	0,5	0,4	0,5	7,2	6,3	0,8	0,6	0,7	10,2	1,8	1,9	10,6
Bac général	69,6	1,1	48,3	16,0	2,3	1,4	0,2	0,3	5,6	5,2	0,4	0,5	1,5	6,4	1,8	2,3	12,1
BTS	71,3	1,1	45,3	19,0	5,1	0,5	0,1	0,2	5,1	4,7	0,5	0,4	1,3	10,3	1,3	1,7	8,4
Total	55,4	0,7	30,7	16,2	6,3	0,4	0,3	0,7	6,9	6,3	0,6	0,7	0,7	4,2	3,4	3,3	25,0

CAQ : contrat d'adaptation et de qualification. CQ : contrat de qualification. SN : service national. CFG : certificat de formation générale. BP : brevet professionnel. BT : brevet de technicien. Bac techno. : baccalauréat technologique. Bac pro : baccalauréat professionnel. BTS : brevet de technicien supérieur.

53 % et 30 % respectivement pour les niveaux V et V bis.

On peut croiser les effets niveau et diplôme. Ainsi, pour le niveau III, sortir de DUT confère un avantage : ils sont 72 % en emploi non aidé contre 66 % pour les sortants de BTS.

Et en ce qui concerne le niveau V, le différentiel entre le CAP et le BEP est important. Les sortants de CAP (en 2 ans) ne sont que 42 % à avoir un emploi non aidé ; à l'inverse, les sortants de BEP (en 2 ans) ont un net avantage ; 65 % sont en emploi non aidé. Le BEP permet en effet souvent d'avoir une qualification supplémentaire, qui procure un net avantage sur le marché du travail.

Si on compare le taux de chômage selon le diplôme et le niveau de formation, on observe que le diplôme apporte un atout supplémentaire non négligeable. Les sortants de niveau V, par exemple, sont 28 % au chômage, alors que les diplômés de CAP/BEP sont 23,7 % dans ce cas.

En revanche, l'abandon en cours de cycle (sortant d'une première année de CAP ou de BT par exemple) est un facteur qui pèse négativement sur le devenir professionnel. Les sortants de 1^{re} année de CAP en 2 ans sont dans 48 % des cas au chômage contre 31 % des sortants à l'issue de

la seconde année. Il en est de même pour le baccalauréat professionnel où la différence dans le taux de chômage selon l'année de sortie est de 9 points. L'écart est encore plus prononcé en ce qui concerne le BP (20 points) (tableaux II et III).

LES APPRENTIS OBTIENNENT PLUS SOUVENT UN CDI QU'UN CDD OU UN EMPLOI D'INTÉRIM

Lorsqu'on examine le type d'emploi aidé qu'obtiennent les apprentis, les contrats d'adaptation et de qualification dominent par rapport aux contrats de type Emploi-solidarité (CES), Orientation, Initiative-emploi (CIE) ou de Ville : tous diplômes confondus, respectivement 6,3 % contre 0,6 %. Ceci témoigne du recul des CES, par exemple, au profit des formations en alternance comme le contrat de qualification. Ce sont les titulaires de baccalauréat technologique qui bénéficient le plus des contrats de qualification, 9,6 %, suivis des CAP/BEP et du brevet de technicien, 7,7 % et 7,1 %. La part des emplois-jeunes est faible ; ces emplois étant en majorité occupés par des filles, l'apprentissage à dominante masculine y a peu recours.

Parmi les 55,4 % d'apprentis ayant un emploi non aidé, la part des contrats à durée indéterminée (CDI) est nettement plus importante que celle des contrats à durée déterminée (CDD) ou de l'intérim. 31 % des apprentis sont en CDI contre 16 % en CDD et 6 % en intérim. L'amélioration générale de l'emploi, qui s'est traduite par une progression des CDI, a donc profité aux apprentis, d'autant que les secteurs traditionnels d'embauche des apprentis (tertiaire, industrie et construction) ont été créateurs d'emploi. Ainsi, le commerce, y compris l'artisanat commercial tel que boulangeries ou charcuteries (secteurs traditionnels de formation d'apprentis et de recrutement) et la réparation automobile, par exemple, ont affiché une forte croissance, + 6 % en 1999 ² (tableau I).

SEULS LES DIPLÔMÉS DE BTS TIRENT AVANTAGE DE LEUR FORMATION DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Les apprentis préparent pour une grande majorité d'entre eux (63 %) une formation

2. « L'emploi et le chômage en 1999 », Premières informations et premières synthèses, DARES, n° 26.1, juin 2000.

TABLEAU II – Situation des sortants d'apprentissage, au 1^{er} février 1999, selon le niveau de formation (en %)

Niveaux	Emploi non aidé								CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inactivité	Chômage
	Total	Agent public	CDI	CDD	Intérim	Installé à son compte	Aide familial	Engagé	Total	CQ	CA						
II et I Supérieur	72,9	0,4	49,2	16,9	5,4	0,5	—	0,5	1,5	1,3	0,3	0,5	0,1	14,0	0,7	1,7	8,5
III	83,2	0,2	62,0	19,4	1,3	—	0,4	—	2,1	2,1	—	0,4	1,5	4,6	1,0	0,7	6,2
IV	67,1	1,2	41,3	18,3	5,3	0,6	0,1	0,4	6,1	5,5	0,6	0,6	1,7	11,1	1,3	2,2	9,7
V	69,2	1,3	42,6	17,9	5,3	0,9	0,8	0,5	4,7	4,2	0,6	0,2	0,7	8,2	1,5	2,8	12,3
V bis	53,0	0,5	27,7	16,4	6,9	0,3	0,3	0,9	7,9	7,3	0,6	0,8	0,7	2,7	3,4	3,2	28,2
Total	54,4	0,6	30,0	15,9	6,2	0,4	0,3	0,8	6,9	6,3	0,6	0,8	0,7	4,1	3,6	3,4	25,8

Niveaux II et I : 2^e année de DSAA, DECF, DESS, Ingénieur et titres homologués de niveaux II et I. Niveau III : BTS en 1 an, années terminales de BTS en 2 ou 3 ans, DMA en 1 an, 2^e année de DMA en 2 ans, 1^{re} année de DSAA, 2^e année de DUT et titre homologué de niveau III. Niveau IV : années terminales de BP, BT, MC niveau IV, bac technologique, bac pro en 1 an, années terminales de bac pro en 2 ou 3 ans, BMA en 1 an, années terminales de BMA en 2 ou 3 ans, 1^{res} années de BTS en 2 ou 3 ans, 1^{res} années de DMA et DUT, brevet de maîtrise et titre homologué de niveau IV. Niveau V : CAP en 1 an, années terminales de CAP en 2 ou 3 ans, BEP en 1 an, MC niveau V, 1^{res} années de BT, bac pro, BMA, brevet de compagnon et titre homologué de niveau V. Niveau V bis : 1^{res} années de CAP en 2 ou 3 ans, 1^{re} année de BEP. Niveau supérieur : licence, maîtrise, DEUG... (autres que niveaux II et I).

TABEAU III – Situation au 1^{er} février 1999 des sortants d'apprentissage selon le niveau de formation (%)

Classes	Salariés	CAQ	CES, CO	Emplois-jeunes	SN	Stage	Inactivité	Chômage
DECF	79,6	2,6	1,5	0,2	6,9	0,9	2,8	5,1
DESS	61,5				12,7	2,8	1,4	21,4
Ingénieur	68,2	1,7			20,1	0,2	0,2	9,2
Ensemble niveaux II et I Supérieur (licence, maîtrise...)	72,9	1,5	0,5	0,1	14,0	0,7	1,7	8,5
2 ^e année BTS en 2 ans	66,3	5,6	0,2	1,8	11,9	1,3	2,2	10,2
2 ^e année DUT	71,6	7,4	1,4	1,0	6,7	0,7	2,0	8,6
Ensemble niveau III	67,1	6,1	0,6	1,7	11,1	1,3	2,2	9,7
2 ^e année BP	72,6	2,9	0,1	0,2	6,5	1,4	3,4	12,5
2 ^e année BT	57,5	6,2		4,5	13,3	1,0	2,3	15,0
2 ^e année bac pro en 2 ans	66,1	6,9	0,2	0,8	10,1	1,5	2,0	11,6
1 ^{re} année DUT	36,4	28,2	3,5		3,5			28,2
1 ^{re} année BTS en 2 ans	58,3	6,4	1,5	1,5	6,5	3,4	3,5	17,8
Ensemble niveau IV	69,2	4,7	0,2	0,7	8,2	1,5	2,8	12,3
2 ^e année CAP en 2 ans	50,6	7,0	0,8	0,6	2,0	3,6	3,3	31,4
1 ^{re} année BP	57,7	7,7	1,7	0,4	4,0	3,4	3,8	20,9
1 ^{re} année BT	75,0					25,0		
2 ^e année BEP en 2 ans								
Ensemble niveau V	53,0	7,9	0,8	0,7	2,7	3,4	3,2	28,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	24,4	4,8	1,9	0,9	0,4	10,9	6,7	48,4
1 ^{re} année BEP en 2 ans	51,8	6,6	0,9	0,4	3,6	3,3	5,5	27,3
Ensemble niveau V bis	30,4	5,5	1,7	0,8	1,2	9,2	6,5	43,7
Total niveaux	54,4	6,9	0,8	0,7	4,1	3,6	3,4	25,8

Remarque : les cases vides renvoient à des données non significatives.

industrielle³. Cependant, la part des filles est minoritaire parmi les apprentis (29 %), notamment dans les domaines industriels, alors que les services concentrent deux tiers des filles contre seulement 6 % des garçons.

L'insertion des titulaires de CAP/BEP en emploi non aidé dans le secteur de la production (hormis l'agriculture) s'est faite relativement facilement ; par exemple formés dans les « Mines, carrières et génie civil », 69 % d'entre eux sont en emploi non aidé, sept mois après leur sortie de CFA. Dans l'« Agroalimentaire, alimentation, cuisine », ils sont 62 %, et 63 % dans les « Structures métalliques ».

En revanche, les apprentis formés dans les services (où les filles sont majoritaires) rencontrent plus de difficultés. La « Santé » comme la « Coiffure, esthétique » enregistrent de médiocres résultats : seulement 42 % et 46 % des apprentis ayant suivi ces formations sont en emploi non aidé. L'« Accueil, hôtellerie et tourisme » conserve toutefois un avantage. Les effectifs d'apprentis formés dans les autres secteurs des services étant relativement faibles, l'insertion y est plus favorable.

Les bacheliers professionnels ayant suivi une formation dans le domaine industriel rencontrent des conditions d'insertion très favorables lorsqu'ils sont formés dans l'« Agroalimentaire » (76 %) et dans les « Transformations chimiques, plasturgie »

(72 %). De même, dans les spécialités de l'« Électricité-électronique », des « Structures métalliques » et de la « Mécanique générale, aéronautique et spatiale », les apprentis sont à plus de 71 % en emploi non aidé. À l'inverse, dans le « Commerce-vente » et la « Coiffure-esthétique » l'insertion est plus difficile.

Les titulaires de brevet professionnel formés dans le bâtiment sont dans 81 % des cas en emploi non aidé. 80 % de ceux ayant choisi la filière « Bois et ameublement » le

sont également. Les titulaires de BP formés dans la coiffure et la santé rencontrent également des conditions d'insertion favorables.

Les titulaires de BTS, formés essentiellement dans les services, trouvent le plus de débouchés dans le secteur du « Transport, finances et comptabilité » (79 % sont en emploi non aidé), alors que dans l'« Accueil, hôtellerie et tourisme », le pourcentage en emploi non aidé n'est que de 72 %. Dans le domaine industriel, leur insertion est moins aisée ; 67 % pour la « Mécanique générale » et l'« Agroalimentaire » (tableau IV).

UN APPRENTI SUR TROIS EST EMBAUCHÉ COMME AGENT DE PROPRIÉTÉ OU AGENT DE SÉCURITÉ

33 % des apprentis en emploi non aidé sont embauchés pour occuper un emploi de gardiennage, nettoyage. Les fonctions d'entretien, installation, réglage et réparation sont occupées par 15,5 % des apprentis et les fonctions relevant du « Commerce, vente » par 17,2 % d'entre eux.

Les titulaires d'un brevet professionnel ou d'un baccalauréat professionnel sont les plus nombreux à exercer des emplois de gardiennage ou de nettoyage ; c'est le cas de respectivement 52 % et 37,5 % d'entre

TABEAU IV – Part des apprentis en emploi non aidé selon le diplôme possédé et le domaine de formation (en %)

Domaines	Non diplômé	CFG, brevet	CAP/BEP	BP	BT	Bac techno.	Bac pro	Bac général	BTS
Formations générales									80,8
Forêts, aménagement paysager	37,7	39,1	48,7	51,6	49,7		60,5		49,3
Productions végétales, animales et cultures	25,5		45,8	ns	53,5		57,9		68,1
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie			65,9	76,7			72,2		62,9
Agroalimentaire	33,8	23,4	62,3	72,2	69,3		76,0		67,2
Mines, carrières, génie civil			69,0						
Bâtiment	41,4	32,4	59,5	80,7					
Bois, ameublement	39,5	38,9	60,5	80,2					
Matériaux souples			58,2						
Mécanique générale, aéronautique et spatiale			67,5				71,8		67,0
Moteurs, mécanique auto	45,1	44,6	57,2	73,1			64,4		
Structures métalliques	36,2	34,9	62,9	68,2			72,4		
Électricité, électronique	37,5		62,2	78,9			73,2		66,6
Technologies industrielles et de commande						51,3	64,6	59,4	65,3
Total de la production	37,7	31,5	60,3	74,1	57,6	59,1	68,8	57,8	63,3
Transport, finances, comptabilité			67,8			65,8	65,9	82,6	79,7
Commerce, vente	23,5	21,5	51,0		76,7	58,4	61,8	80,2	73,2
Communication, information			54,6				62,0		79,7
Santé			42,2	88,4	6,0	72,8		71,3	
Accueil, hôtellerie, tourisme	32,3	32,1	59,2						72,3
Coiffure, esthétique	29,4	29,8	46,1	74,7			65,4		
Services à la collectivité			79,9						
Total des services	28,2	28,0	53,0	77,1	58,3	60,5	63,2	74,8	75,3
Ensemble des domaines	35,1	30,3	57,9	75,2	57,8	60,3	66,5	69,6	71,3

Remarque : les cases vides renvoient à des données non significatives.

3. « Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs », Note d'Information 98.43, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 1998.

TABLEAU V – Répartition des apprentis au 1^{er} février 1999 selon le diplôme obtenu et le type de travail exercé (en %)

Diplômes	Production, fabrication	Entretien, installation	Gardiennage, nettoyage	Transports, magasinage	Secrétariat, guichet	Comptabilité, gestion	Vente, commerce	Travail social	Recherche, informatique	Soins médicaux, coiffure...
Non diplômé	3,4	32,9	16,9	4,1			8,9	2,6		
Brevet, CFG	4,0	28,3	14,2	6,1			14,0			
CAP/BEP	2,2	17,0	40,0	7,3	1,0		12,4	1,4	0,3	
BP	2,3	7,6	52,1	8,5	2,1		12,4		2,8	
Brevet de technicien	14,8		32,0							
Bac techno.		6,4	16,6		9,5	4,2	36,6		3,4	
Bac pro	2,9	9,6	37,5	2,5	8,7		25,5			
Bac général			13,8		6,9	9,1	32,2		3,7	15,7
BTS	1,4	2,2	5,5		21,9	10,1	41,8		0,7	5,3
Total	2,4	15,5	33,0	5,8	4,0	1,6	17,2	1,4	0,7	1,2

Remarque : les cases vides renvoient à des données non significatives.

TABLEAU VI – Répartition des apprentis au 1^{er} février 1999 en emploi non aidé selon le diplôme obtenu et le secteur d'activité de l'entreprise (en %)

Diplômes	Agriculture	BTP	Industrie (1)	Réparation auto, automobile, commerce	Hôtellerie, restauration	Administration	Services aux particuliers	Banques, assurances, entreprises, services
Non diplômé	4,8	14,7	18,9	16,9	11,7			4,1
Brevet, CFG	5,0	11,4	16,2	20,9	11,7			3,5
CAP/BEP	3,2	16,7	13,0	29,4	15,0	2,1	0,8	2,1
BP	2,6	27,1	5,2	37,4	6,3			3,3
BT	25,0			28,7				9,2
Bac techno.		6,6	15,6	28,3		5,3		16,7
Bac pro	5,8	7,5	29,8	24,4	6,8	3,1		7,3
Bac général		4,1	16,6	32,0	4,7	4,1		20,3
BTS	4,1	4,9	22,6	18,5	3,4	4,4		24,2
Total	3,7	14,4	15,6	27,2	11,7	2,5	0,9	5,7

(1) Hors BTP.

Remarque : les cases vides renvoient à des données non significatives.

eux. Le commerce et la vente sont des fonctions plus particulièrement répandues parmi les titulaires de BTS, de baccalauréat général ou technologique, et celles d'entretien, d'installation plus souvent occupées parmi les moins diplômés (tableau V).

UN APPRENTI SUR TROIS EST DANS LE SECTEUR DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

La réparation automobile et le commerce, c'est-à-dire les carrossiers, les garagistes, l'agroalimentaire de type artisanal comme les boulangers et les pâtisseries sont les premiers employeurs des apprentis. 27 % des emplois occupés par ces derniers relèvent de ces secteurs. 14 % sont employés dans le BTP. Ce sont, dans les deux cas, surtout les diplômés de BP qui se dirigent

vers ces deux secteurs, contrairement aux apprentis peu ou non diplômés, plus souvent que les autres engagés dans l'hôtellerie-restauration. Enfin, les apprentis titulaires d'un BTS se retrouvent dans un cas sur quatre dans les banques et assurances (tableau VI).

LA SITUATION DES APPRENTIS DÉPEND FORTEMENT DE L'ACADÉMIE

Quatre académies se distinguent par un taux d'insertion élevé de leurs apprentis diplômés, près de 74 % ont un emploi non aidé ; il s'agit de Grenoble, Lyon, Nantes et Strasbourg. À Strasbourg, le taux d'insertion atteint même 78 %. Trois académies, outre les quatre précédentes, se situent au-dessus de la moyenne nationale, 70 % de

leurs apprentis diplômés étant en emploi non aidé (Nancy-Metz, Besançon et Rennes).

En revanche, certaines académies affichent des taux d'insertion beaucoup plus faibles pour leurs apprentis, sept mois après avoir quitté le CFA, leur diplôme en poche. Ainsi, les apprentis dans l'académie de Montpellier ne sont que 49 % en emploi non aidé, 51 % à Lille et 55 % à Nice.

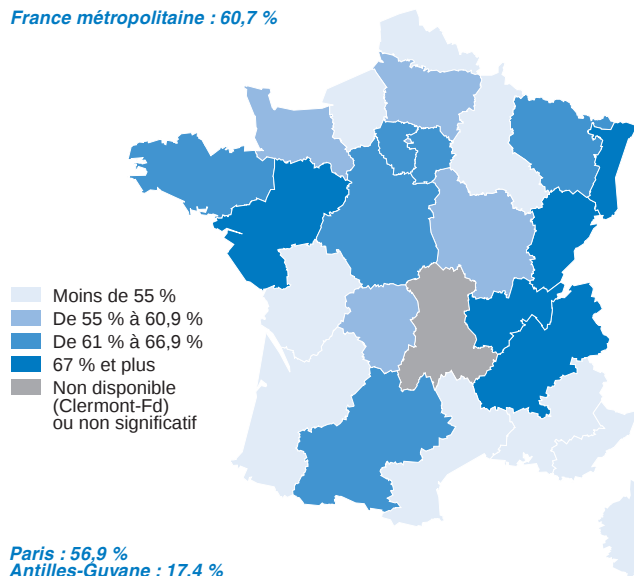
Selon le diplôme, la situation dans chacune des académies peut être contrastée. Par exemple, la part des diplômés de BP occupant un emploi non aidé, dans l'académie d'Aix-Marseille, est supérieure de plus de 8 points à la moyenne nationale, tandis que la situation des baccalauréats professionnels y apparaît nettement moins favorable. À Dijon, l'insertion des diplômés de BTS est nettement en dessous de la moyenne nationale, alors que pour les autres diplômes, la part des apprentis en emploi non aidé est proche de la moyenne. À Rouen et Rennes, ce sont les diplômés de BTS qui rencontrent des conditions d'insertion nettement favorables (plus 5 points par rapport à la moyenne nationale). Pour les académies d'Ile-de-France, tous diplômes confondus, la part des apprentis en emploi non aidé est proche de la moyenne. Ces disparités régionales reflètent les spécificités régionales du marché du travail (cartes 1 à 3 p.5).

Christine Rebière, DPD C4

Part des apprentis en emploi non aidé selon le diplôme obtenu par académie au 1^{er} février 1999

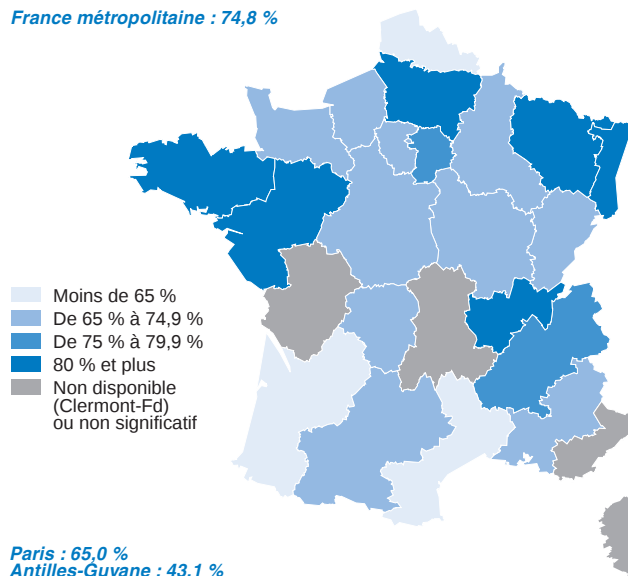
CARTE 1 – CAP-BEP

France métropolitaine : 60,7 %



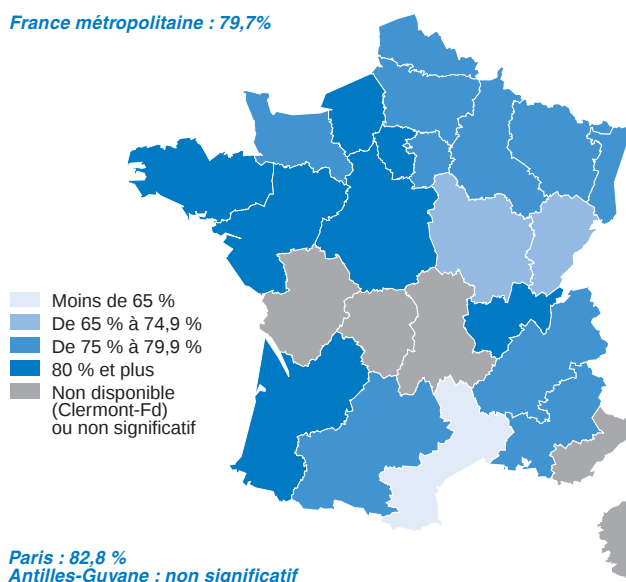
CARTE 2 – Bac professionnel

France métropolitaine : 74,8 %



CARTE 3 – BTS

France métropolitaine : 79,7%



(Commentaire pour les trois cartes) :

L'emploi non aidé regroupe les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intermédiaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Les données représentées excluent les jeunes qui ont résigné un contrat d'apprentissage ou qui poursuivent des études, ainsi que ceux effectuant à l'époque leur service national.

L'ENQUÊTE

L'enquête a été réalisée dans toutes les académies et concerne les jeunes qui ont terminé leur formation au cours ou à la fin de l'année 1997-1998. L'enquête est exhaustive en terme de CFA et de niveaux de formation. Les CFA ont adressé un questionnaire, par la voie postale, aux apprentis ; ces derniers ont été interrogés sur leur situation au 1^{er} février 1999, soit sept mois après leur sortie d'apprentissage. Sont exclus des calculs les apprentis qui déclarent avoir signé un nouveau contrat d'apprentissage ou s'être inscrits dans un établissement du second degré ou à l'Université.

126 911 apprentis ont été interrogés et 60 255 ont répondu à l'enquête. Afin d'obtenir des données représentatives au plan national et comparables selon les académies, le calcul d'une pondération permet de compenser les taux de couverture et de réponse ; chaque questionnaire est affecté d'un coefficient de pondération. Les données présentées et analysées portent sur des effectifs pondérés.

L'insertion est présentée selon le plus haut diplôme obtenu et selon le niveau de formation. La variable « Plus haut diplôme obtenu » est une variable calculée ; ainsi, pour les titulaires de baccalauréat général, l'information dont on dispose est que le baccalauréat a été obtenu hors apprentissage et que ces diplômés étaient inscrits en apprentissage ; ils pouvaient préparer un DPECF, voire un BTS qu'ils n'ont pas obtenu. La répartition par diplôme (après pondération) est la suivante : sur un total de

84 551 apprentis, les non-diplômés représentent 12,6 % de l'ensemble, ceux qui ont le brevet ou un CFG 8,6 %, les titulaires du CAP/BEP 54,4 %, les diplômés de BP 4,8 %, les BT 0,6 %, les bacheliers technologiques 2 %, les bacheliers professionnels 7,6 %, les bacheliers de série générale 2,8 %, enfin les BTS 7 %. La répartition par diplôme (avant pondération) reste identique.

Les taux de réponses varient selon les niveaux de formation. Pour l'ensemble des niveaux II et I (DECF, Ingénieur, DESS, DSAA et titres homologués II et I), ce taux est de 52 % et de 55 % pour les formations comme licence, maîtrise... ; pour le niveau III, il est de 59 %, 57 % pour le niveau IV, enfin respectivement de 50 % et 38 % pour les niveaux V et V bis. Si on distingue pour chaque niveau de formation, les filières, les taux de réponses sont différents ; par exemple, le taux de réponses est de 61 % pour les ingénieurs (niveaux II et I) ; pour le niveau III, les BTS enregistrent un taux de réponses de 62 % contre 57 % pour les DUT. Pour le niveau IV, le taux de réponses du brevet de technicien est de 73 % contre 56 % pour le brevet professionnel. Tous niveaux confondus, le taux de réponses s'établit à 50 %.

Remarque : les données ne sont pas disponibles pour quatre académies : Martinique, Guyane, Guadeloupe et Clermont-Ferrand (enquête non réalisée dans cette académie).



**Direction
de la programmation
et du développement**

Directeur de la publication
Jean-Richard CYTERMANN
Rédactrice en chef
Francine LE NEVEU
Maquette et impression
DPD édition & diffusion

SERVICE VENTE
DPD, édition & diffusion
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL
France : **42,69 euros (280 F)**
Étranger : **45,73 euros (300 F)**